

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 septembre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GERBE Sylvie, GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland, MICHEL Nathalie, LUCAND Serge, BRIQUET Marie (arrivée à 20 h 15) et DEAT Dominique

Absents excusés : GALLO Sylvie (pouvoir à GOUMY Pascal) et LAVEST Hervé (pouvoir à CHRETIEN Jean-Pierre)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 et 13 à partir de 20h15

Nombre de conseillers votants : 14 et 15 à partir de 20h15

Secrétaire de séance : STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2019

Ordre du jour :

1) Emplois communaux :

- Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour 23 heures par semaine et suppression simultanée de l'emploi non permanent pour 15 heures créé au 1^{er} juin 2019
- Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet à partir du 1^{er} octobre 2019

2) Travaux d'assainissement Chemin du Haut du Creux (réseau desservant le centre hospitalier Clémentel) : choix de l'entreprise

3) Contrôle poteaux incendie : renouvellement de la convention avec SEMERAP

4) Divers

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 20 mai 2019 : pas d'observation, approbation à l'unanimité.

1 - Emplois communaux

1°) Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif + adjoint technique

La commune a créé en juin 2019 un emploi non permanent d'adjoint administratif pour 15 heures par semaine. Ce poste est occupé par Pascaline LEGROS jusqu'au 30 septembre 2019.

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine depuis la rentrée scolaire, il serait nécessaire d'avoir un agent supplémentaire pour assurer le service de restauration dans de bonnes conditions, soit pour 8 heures par semaine.

La commune souhaite recruter un même agent pour l'emploi administratif et l'emploi à la cantine.

Il est donc nécessaire de créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour 8 heures/35.

Délibération n° 2019-41

Exposé de Monsieur le Maire :

- les collectivités ont la possibilité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- compte-tenu de l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine, la commune rencontre temporairement des difficultés pour assurer le bon fonctionnement du service de restauration scolaire en respectant les normes d'encadrement.

Proposition : créer un emploi non permanent d'adjoint technique, à temps non complet, pour faire face occasionnellement aux besoins précités, dans l'attente d'une nouvelle organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique, à temps non complet (8 heures maximum), au grade de l'Echelle C1, 1er échelon, à partir du 1^{er} octobre 2019, pour une durée maximale de 1an
- autorise le maire à procéder au recrutement en cas de nécessité.

2°) Création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet à partir du 1^{er} octobre 2019

Délibération n° 2019-42

Exposé de Monsieur le Maire :

- les collectivités ont la possibilité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- la réorganisation du service administratif étant en réflexion à partir de 2020 suite au départ en retraite d'un agent
- la commune peut donc rencontrer temporairement des difficultés pour assurer le fonctionnement du service administratif dans de bonnes conditions

Proposition : créer un emploi non permanent d'adjoint administratif, à temps complet, pour faire face occasionnellement aux besoins précités, dans l'attente d'une nouvelle organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif, à temps complet, au grade de l'Echelle C1, 1er échelon, à partir du 1^{er} octobre 2019, pour une durée maximale de 1an
- autorise le maire à procéder au recrutement en cas de nécessité.

2 - Travaux d'assainissement Chemin du Haut du Creux (réseau desservant le centre hospitalier Clémentel) : choix de l'entreprise et demande de subvention

1°) Choix de l'entreprise

Délibération n° 2019-43

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal du 4 février 2019, la procédure de consultation des entreprises a été lancée pour les travaux de réfection du réseau d'assainissement dans le chemin du Haut du Creux (desservant le centre hospitalier Clémentel).

La date limite de réception des offres était fixée au 2 juillet 2019. L'ouverture des plis a eu lieu le 4 juillet 2019. Suite à l'analyse des offres, le maître d'œuvre a présenté le rapport à la commission d'examen des offres le 25 juillet 2019.

L'offre jugée économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise DAUPHIN pour un montant HT de 38 977,50 €, soit 46 773,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise DAUPHIN.

2°) Demande de subvention

Délibération n° 2019-44

Exposé de Monsieur le Maire :

- Suite au diagnostic de l'ensemble du réseau d'assainissement réalisé par SAFEGE en 2014, il a été préconisé de renouveler les conduites très anciennes qui relient le Centre Hospitalier Clémentel à la rue des Foranches. De plus, les eaux parasites représentent 22 m3/jour.
- En mai 2015, des travaux de réparation ont dû être réalisés en urgence (coût : environ 20 000 €).

- La création d'un nouveau réseau est indispensable.
- La commune a confié à GEO CONCEPTION une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude de ce projet. Le coût est de 6 035 € HT.
- En août 2015, la commune a déposé un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau. L'estimation du projet était de 50 427,64 € HT.
- Un examen des dossiers en cours d'instruction a été fait en sous-préfecture de Riom en décembre 2018 : il en est ressorti que notre demande n'a pas été étudiée par l'Agence de l'Eau car il n'y a pas eu de consultation des entreprises
- Une consultation a donc été lancée en juillet 2019. L'entreprise DAUPHIN est retenue pour un montant de travaux de 38 977.50 € HT
- Le montant total du projet (travaux + maîtrise d'œuvre) est donc de 45 012,50 € HT
- Le Conseil Départemental a considéré que notre dossier est complet et sera présenté à la commission permanente du 7 octobre 2019. Il peut être subventionné à hauteur de 20 %

Monsieur le Maire propose de présenter le dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne suite à la consultation d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le projet de travaux présenté par le maire pour un montant de 45 012,50 € HT
- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne la subvention au quelle la commune peut prétendre
- Adopte le plan de financement joint à la présente délibération
- Dit que les crédits sont prévus au budget 2019
- Dit que les travaux ne seront pas engagés avant les décisions d'attributions des subventions.

3 - Contrôle poteaux incendie : renouvellement de la convention avec SEMERAP

SEMERAP propose à la commune le renouvellement de la convention pour le contrôle des poteaux d'incendie arrivant à échéance le 09/0/2019.

Après vérifications, il s'agit d'une erreur car la dernière convention a été signée le 01/01/2017, pour une durée de 5 ans et se termine donc le 31/12/2021.

La question est donc retirée de l'ordre du jour.

4 – Informations diverses et tour de table

➤ **Remboursement de la taxe sur les terrains constructibles** : la commune devant rembourser environ 125 000 € a demandé en janvier 2018 un étalement de la dette sur 5 ans à la Direction des Finances. A ce jour, toujours pas de réponse. Un acompte de 25 000 € a été versé en 2018. Il est prévu de même pour 2019.

Une relance a été faite auprès du nouveau receveur municipal nommé par interim à Volvic.

➤ **Travaux en cours :**

Bâtiments modulaires du tennis :

Les employés des services techniques ont déplacé les anciens « Algeco » pour permettre l'installation des nouveaux. Raccordements provisoires faits pour une utilisation temporaire par le Club de Tennis.

Rénovation grange rue de l'Ambène : Travaux pratiquement terminés. Une pré-réception a été faite avec les entreprises.

Eglise : suite aux dégâts des eaux et à l'accord de l'assurance pour la prise en charge de la remise en état au vu du devis établi par l'entreprise GENESTE, les travaux vont débiter la semaine prochaine.

➤ **Mise en vente « Algéco » du tennis**

Lorsque le nouveau bâtiment modulaire sera installé, proposition de Monsieur le Maire de mise en vente de l'ancien à 7 000 €. Accord du conseil municipal.

➤ **La Chahuterie** : l'association informe de l'inauguration le 12 septembre à 19 heures.

➤ **Délimitation de propriété Rue de Fontblanche :**

M. DE MAGHALAES a contesté à plusieurs reprises l'emplacement des bornes donnant sur la rue de Fontblanche, au niveau du mur ancien en mauvais état, et notamment à l'occasion de la construction d'un bâtiment complémentaire sur sa propriété avec la création d'un 2^{ème} accès sur la rue. Monsieur le Maire a donc demandé au géomètre de procéder à une délimitation de domaine public.

A la suite de la réunion organisée par le géomètre sur le terrain en juillet, l'avocat de M. DE MAGHALAES a contesté cette démarche en adressant un courrier à la mairie.

Monsieur le Maire a demandé un avis à l'avocat conseil de la commune et a demandé à notre assurance d'ouvrir un dossier au titre de la protection juridique en cas de contentieux futur.

Reste par ailleurs à régler le problème de l'entrée réalisée par M. DE MAGHALAES avec une emprise sur le domaine public.

➤ **Achat par la commune du terrain de Mme CHOMARD au lieu-dit Lassa** : Suite à la requête déposée par Monsieur PARISOT auprès du Tribunal Administratif pour l'annulation de la décision du conseil municipal, un mémoire en défense est en cours.

➤ **Proposition de vente d'un terrain à la commune :**

La famille EPECHE, propriétaire du terrain cadastré ZB 350 au lieu-dit Lassa, d'une superficie d'environ 1 000 m² propose de vendre à la commune une partie de celui-ci, pour environ 800 m² car M. et Mme DELCHER, propriétaires mitoyens de cette parcelle seraient intéressés pour 200 m². Accord de principe du conseil municipal.

➤ **Droits d'eau** : Monsieur le Maire a questionné l'avocat conseil au sujet de la réglementation concernant les droits d'eau.

➤ **ADHUME / Economies d'énergie :**

Des diagnostics ont été réalisés dans les communes fin 2018 à l'initiative de Riom Limagne et Volcans.

Un conseiller en énergie de l'ADHUME a présenté au maire le profil énergétique pour chaque bâtiment et l'éclairage public et un plan d'actions. En accord avec Sylvie Gerbe et Bernard Le Cosquer, chargés de ce dossier, il a prévu une visite sur site d'une journée le 15 octobre pour étudier les possibilités. Un agent des services techniques participera à cette rencontre. En plus des investissements à programmer et pouvant être subventionnés, des petits aménagements permettraient déjà dans un premier temps de réaliser des économies.

➤ **Circulation :**

Aline Streith rappelle la dangerosité du croisement entre le haut de la rue des Caves et la route départementale Volvic/Châtel-Guyon et propose l'installation d'un « Stop ». Il lui est répondu qu'une commission travaille actuellement sur les problématiques de circulation sur l'ensemble de la commune.

➤ **SIAD (Syndicat d'Aide à Domicile)**

Bernard Le Cosquer et Marie Briquet ont assisté à la dernière réunion suite à la dissolution du syndicat et prise de compétence par le CCIAS (centre communal intercommunal d'action sociale) de Riom Limagne et Volcans. Déficit : 522 441,56 €. Renouvellement du marché pour la fourniture des repas en cours : 7 candidats. Qualité insatisfaisante du prestataire actuel.

➤ **Commission Sécurité / Circulation**

Compte-rendu de Bernard Le Cosquer et Jean-Pierre Chrétien chargés de ce dossier.

Au cours de la 1^{ère} réunion du groupe de travail, l'objectif était d'identifier les points noirs. Ont été retenus : Chemin des Meuniers au Chemin de la Bigue, la proximité de l'école, rue des Graviers et carrefour vers le stade.

A la 2^{ème} réunion, le groupe a travaillé sur les différentes problématiques en envisageant des solutions et les conséquences engendrées.

Points évoqués :

- Problème du stationnement gênant et de la circulation et sécurité des piétons
- Réduire le flux routier de certaines rues risque de dévier le problème sur d'autres rues
- Trouver des solutions alternatives pour ralentir la circulation
- Inciter les automobilistes à emprunter d'autres itinéraires pour la traversée de la commune

M. POUMARAT de la Direction Départementale des Routes a participé à ces réunions. Il est important que le Conseil Départemental soit associé à cette étude communale car une réflexion doit être menée de pair par le Département sur la circulation et l'aménagement des routes.

Comptages + contrôles vitesse mis en place par la Direction des Routes sur différents points de la commune.

Il est important de valoriser le travail du groupe tout en prenant en compte que l'intérêt communal doit prévaloir sur l'intérêt personnel. Des propositions seront à soumettre au conseil municipal pour approbation.

➤ **Bulletin municipal**

Elaboration relancée pour octobre avec distribution en novembre.

➤ **Fibre optique**

La Régie Auvergne Equipement Numérique annonce l'arrivée de « Free » sur la commune.

➤ **PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) de l'agglomération riomoise**

Christian Mélis et Jean-Pierre ont assisté à une réunion de la commission : 10 communes concernées sur le territoire, programme pluriannuel 2018-2023 comprenant 16 actions.

➤ **Commission de sécurité / Visite périodique de la salle polyvalente :**

Avis favorable avec quelques prescriptions. Des mesures seraient à prendre pour informer les utilisateurs des règles de sécurité. A étudier.

➤ **Ecole / Rentrée scolaire**

Informations données par Cathy Ventax.

2 nouvelles enseignantes à la rentrée.

Locaux bien aménagés par les services techniques.

Un espace supplémentaire a été aménagé pour accueillir les enfants à la cantine car augmentation du nombre encore cette année : environ 120.

Nombre d'élèves inscrits : 149. Ils étaient 111 en 2014.

Etude surveillée : 1 seule enseignante, Marie Baron, s'engage à assurer l'étude et 2 jours/4. Problème d'accueil à régler avec les familles car environ 40 enfants souhaiteraient bénéficier de ce service. Dans tous les cas, le service de garderie du soir est assuré par le personnel communal. Reste à organiser le temps entre étude et garderie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

Signatures :

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie		GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	
LE COSQUER Bernard		LUCAND Serge	
CHRETIEN Jean-Pierre		BRIQUET Marie	
STREITH Aline		DEAT Dominique	
GALLO Sylvie			